



Direction des Ressources Humaines

2023 DRH 20 Autorisation de signature d'une convention entre la Ville de Paris et le Groupement d'intérêt public Informatique des centres de gestion relative à la publication d'offres d'emplois de la Ville de Paris sur le Site Emploi Territorial (SET)

PROJET DE DÉLIBÉRATION
EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris mène de très nombreuses actions pour renforcer la visibilité et l'attractivité de ses métiers, dans un contexte global de tension pour les recrutements dans la Fonction publique territoriale.

La publicité et l'accessibilité de ses offres d'emploi constitue un des leviers essentiels de cette attractivité. Pour la renforcer, il vous est proposé de davantage diversifier nos modes de diffusion, en accédant au site national dédié de la Fonction publique territoriale (Site Emploi Territorial -SET).

La publication sur ce site permet concomitamment une publication sur une autre plateforme nationale (Place de l'emploi public), qui regroupe toutes les offres des trois versants de la fonction publique (État, hospitalière et territoriale). Le public potentiel de demandeurs d'emploi consultant les offres parisiennes en sera considérablement élargi.

La Direction des ressources humaines s'est donc rapprochée du Groupement d'intérêt public Informatique des centres de gestion, qui gère, pour l'ensemble des centres de gestion de la Fonction publique territoriale, les publications sur le Site Emploi Territorial.

Chaque année, les collectivités utilisatrices qui bénéficient de la mise à disposition de l'application doivent s'acquitter du règlement d'une contribution annuelle, constituée d'une part fixe et d'une part variable. Pour la Ville de Paris, cette contribution est évaluée à 35 180,00 € pour l'année 2023

Il vous est proposé d'autoriser Madame la Maire de Paris à signer cette convention.

Tel est l'objet du projet qui vous est soumis.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DRH 20 Autorisation de signature d'une convention entre la Ville de Paris et le Groupement d'intérêt public Informatique des centres de gestion relative à la publication d'offres d'emplois de la Ville de Paris sur le Site Emploi Territorial (SET)

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.251-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2023 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de signer une convention avec le Groupement d'intérêt public Informatique des centres de gestion relative aux conditions de mise à disposition d'un accès au Site Emploi Territorial (SET) pour la publication des offres d'emplois de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Antoine GUILLOU, au nom de la 1^{ère} commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le Groupement d'intérêt public Informatique des centres de gestion la convention dont le texte est joint à la présente délibération.